

**Rapport de diagnostic des polluants de la construction
Avant-travaux, version n°1**

2403-AvT-GALD

Garage ALVAREZ

(Bâtiment n° 184)

Route du Lac 8a

1026 Denges



Commune : Denges

Bâtiment n° 184

Parcelle n° 287



Davide PINTO
Expert ASCA/VABS, FACH et SUVA
Morges, le 18 mars 2024

Table des matières :

I.	Identification du rapport.....	3
II.	Plan de situation.....	4
III.	Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic	5
IV.	Conclusion du rapport.....	6
V.	Situations potentiellement dangereuses pour les occupants.....	6
VI.	Réserves	6
VII.	Liste des matériaux susceptibles d’être pollués (MSP)	7
VIII.	Sources et bases légales.....	9
IX.	Rapport d’analyse.....	10
X.	Plan d’expertise	11

I. Identification du rapport

Informations sur le diagnostic :

Type de diagnostic : Avant-travaux
Etendue du diagnostic : Le garage au complet
Commune : Denges
Bâtiment n° : 184
Parcelle n° : 287
Nom du bâtiment : Garage ALVAREZ
Adresse : Route du Lac 8a
Ville : 1026 Denges
Diagnostiqueur : Davide PINTO et Miguel MACHADO

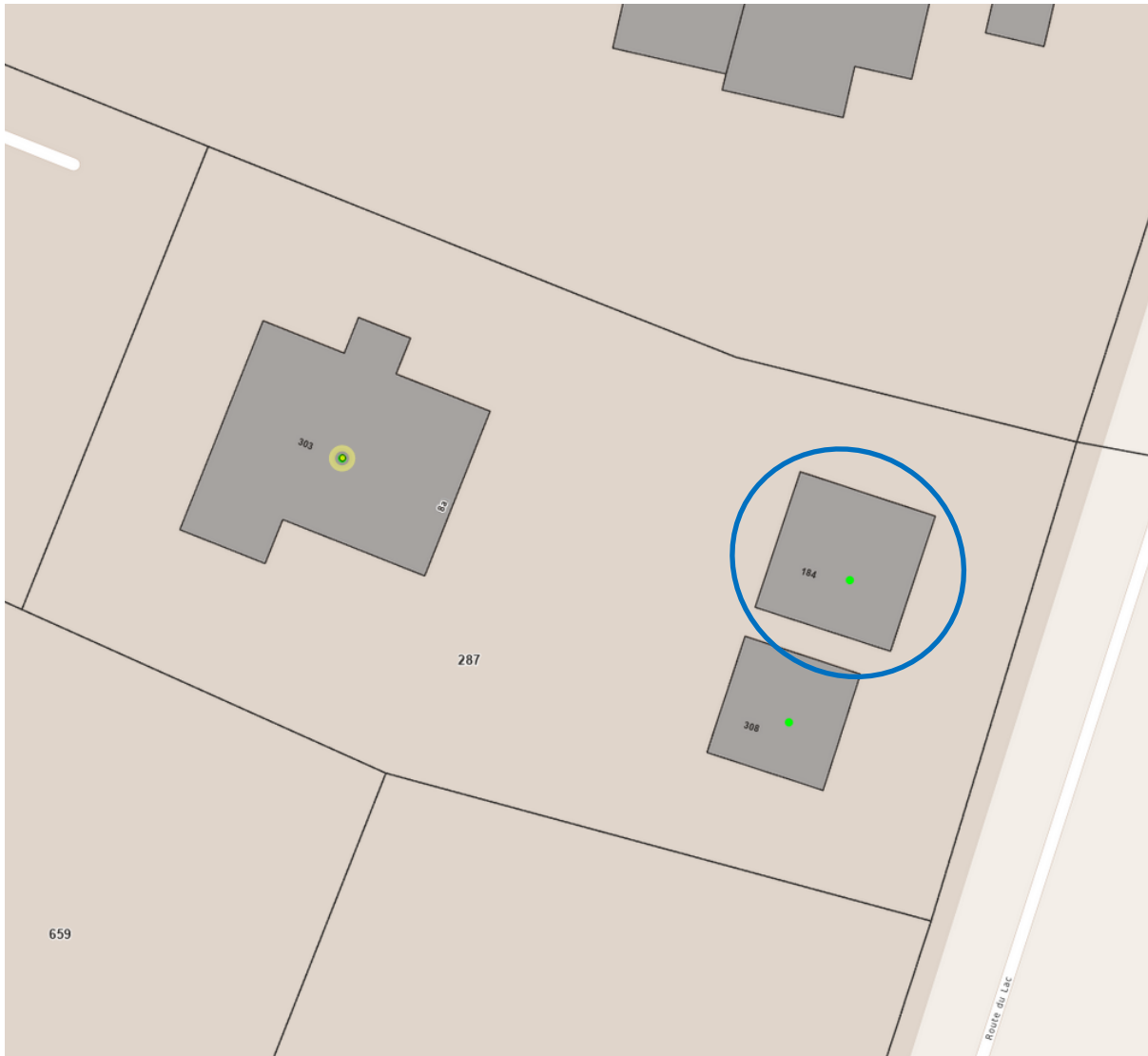
Informations sur le rapport :

Titre : Rapport diagnostic des polluants de la construction :
Avant-travaux
Garage ALVAREZ
Route du Lac 8a
1026 Denges
Référence : 2403-AvT-GALD
Version : 1
Date d'émission : 18 mars 2024
Nombre de pages : Rapport de diagnostic : 9 pages
Rapport d'analyse amiante : 1 page
Plan d'expertise : 2 pages
Total : 12 pages
Type de rapport : Selon cahier des charges ASCA-VABS Version 1.5 du 14 février 2022

Coordonnées

Propriétaire : Madame et Monsieur ALVAREZ
Route du Lac 8a
1026 Denges
Donneur d'ordre : BSD SA - Architecture Urbanisme
Avenue de Morges 100
1027 Lonay
Diagnostiqueurs : Monsieur Davide PINTO et Monsieur Miguel MACHADO
Avenue de Lonay 21
1110 Morges
Laboratoire : TOXIAS
Rue du Pré-de-la-Fontaine 19
1242 Satigny

II. Plan de situation



III. Remarques générales, conditions de réalisation et étendue du diagnostic

Visite préalable

Aucune visite préalable n'a été effectuée.

Mission de repérage

La mission de repérage a été effectuée le 05.03.2024.

Nature des travaux annoncés par le donneur d'ordre

Projet de démolition totale.

Conditions de réalisation

Les locaux étaient occupés, pas des travaux en cours dans le garage.

Limites du diagnostic

Le présent diagnostic concerne le garage au complet. Il traite des locaux et installations liées à celui-ci, d'autres éléments propres au propriétaire peuvent contenir de l'amiante ou PCB's.

Les éléments non accessibles tels que les éléments sous chape, les gaines techniques, les châssis de construction ainsi que le reste du garage ne font pas partie de la présente expertise.

Abréviations

MSP : Matériau susceptible d'être pollué ; A : Amiante ; PCB : Polychlorobiphényles ; HAP : Hydrocarbures aromatiques polycycliques ; ML : Métaux lourds ; F : Flocage ; C : Calorifugeage ; FP : Faux-plafond ; SOL : Revêtement de sol ; FA : Matériau faiblement aggloméré ; NFA : Matériau fortement aggloméré ; LAB : Laboratoire ; EXP : Expert ; DEF : Default ; RAS : Rien à signaler-

IV. Conclusion du rapport

- a) Le repérage demandé concerne le garage au complet et uniquement les polluants amiante et PCB, voir chapitre III.
- b) Des crépis d'extérieur, des mastics de vitrage, des sols, des tuiles, une sous toiture, des des murs et des plafonds en béton brut **sans amiante** ont été repérés.
- c) Aucun matériau ou installation susceptible de contenir des PCB n'a été repéré.
- d) Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée
- e) L'ensemble des éléments touchés par le projet a été expertisé, voir chapitre VI

V. Situations potentiellement dangereuses pour les occupants

Aucune situation potentiellement dangereuse pour les occupants n'a été révélée.

VI. Réserves

L'ensemble des éléments touchés par le projet a été expertisé.

VII. Liste des matériaux susceptibles d'être pollués (MSP)

Localisation		Elément						Polluant (A/PCB/HAP/ML)				Evaluation selon méthode FACH				Remarques / Filière d'élimination		
Etage	Lieu, local	Référence		Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Prélevé (O\N)	Type de polluant	OUI	NON	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Retiré	Plan / Croquis n°	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux		Degrés d'urgence	Mesures à prendre
		N° d'élément	P=Prélevé															
Extérieur	Façade Nord	AMI1	P	Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	O	A		x	LAB		1					
Extérieur	Façade Sud	AMI5	P	Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	O	A		x	LAB		1					
Extérieur	Façade Est	AMI1a		Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		1					Considéré comme non amianté par analogie aux prélèvements AMI1-P et AMI5-P
Extérieur	Façade Ouest	AMI1b		Crépi d'extérieur	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		1					Considéré comme non amianté par analogie aux prélèvements AMI1-P et AMI5-P
Rez-de-chaussée	Garages	AMI2		Sol, murs et plafond	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		1					Sol et murs en béton brut et dalle à hourdis en terre cuite au plafond. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
Rez-de-chaussée	Façade Ouest	AMI4	P	Mastic de vitrage	2 pièces	NFA	O	A		x	LAB		2					
Combles	Combles	AMI3		Sol et murs	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		2					Chape béton au sol et murs en béton brut. Considérés comme non susceptibles de contenir de l'amiante
Extérieur	Toiture	AMI5		Tuile en terre cuite	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		2					Tuiles en terre cuite. Considérée comme non susceptibles de contenir de l'amiante

Localisation		Élément						Polluant (A/PCB/HAP/ML)				Evaluation selon méthode FACH				Remarques / Filière d'élimination			
Étage	Lieu, local	Référence		Description de l'élément	Quantité approximative	Type de matériau (F/C/FP/FA/SOL/NFA)	Prélevé (O\N)	Type de polluant	OUI	NON	Déterminé par (EXP, LAB, DEF)	Retiré	Plan / Croquis n°	Evaluation globale du matériau (Total)	Type et fréquence d'utilisation des locaux		Degrés d'urgence	Mesures à prendre	Date prochaine évaluation
		N° d'élément	P=Prélevé																
Extérieur	Toiture	AMI6		Sous-toiture	Non défini	NFA	N	A		x	EXP		2						Isolation en laine de verre et bâche PVC et panneaux en bois du type <i>Pavatex</i> . Considéré comme non susceptible de contenir de l'amiante

VIII. Sources et bases légales

Ce document a été rédigé sur la base des lois et réglementations cantonales, nationales et internationales existantes dans le domaine de l'amiante, de la sécurité au travail et de l'environnement, notamment les documents suivants :

- Cahier des charges Version 1.5 du 14 février 2022 Cahier des charges du diagnostic des polluants de la construction, ASCA-VABS, version 1.5 du 14 février 2022
- Aide à l'exécution de l'OFEV de l'Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED), module « Déchets de chantier », partie du module « Diagnostic des polluants et informations concernant l'élimination des déchets de chantier », version publiée le 9.9.2020 ;
- Directive CFST no 6503, Amiante, édition décembre 2008
- FACH Amiante dans les locaux – Détermination de l'urgence des mesures à prendre (SUVA 2891, édition juillet 2008)
- Fiches techniques sur www.polludoc.ch
- Documents de la SUVA
- Ordonnance sur la prévention des accidents (OPA)
- Ordonnance sur la limitation et l'élimination des déchets (OLED)
- Ordonnance sur les travaux de construction (OTConst)
- Ordonnance sur les mouvements des déchets (OmoD)
- Loi sur le travail (LTR)
- Documents et informations issus et reconnus par les autorités nationales ou cantonales
- Elimination des déchets contenant de l'amiante, Aide à l'exécution intercantonale AERA v. 1.02 - décembre 2016




Nous vous souhaitons bonne réception du présent rapport et restons à votre entière disposition pour toute question complémentaire.

Morges, le 18 mars 2024

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Davide Pinto', written over a horizontal line.

(Davide PINTO)

IX. Rapport d'analyse

 Rue du Pré-de-la-Fontaine 19 1242 SATIGNY	Dossier 24 0633	Client: INPTO Sàrl - Rapport Amiante Avenue de Lonay 21 1110 Morges	Réf. Client: 2403-AvT-GALD_Garage ALVAREZ, Route du Lac 8a 1026 Denzges
Responsable de laboratoire : Dr. Alessandro Menini 		Version du Rapport 1	Date de réception 05.03.2024
		Date d'analyse 06.03.2024	Date d'édition du Rapport 06.03.2024
		Technique d'analyse MEB/EDX	Version du software 2.9.5 (1390);6.4.0 (1530)
		Email client info@rapport-amiante.ch	

L'analyse réalisée se base sur les parties appropriées des normes ISO22262-1/ VDI 3866-5. La méthode a été testée et a démontrée une limite de détection < 0.05 %. Sauf si précision du client, le laboratoire homogénéise l'échantillon si celui contient plusieurs éléments potentiellement amiantés. Pour des échantillons multicoûches, la limite de détection est estimée < à 0.2 %. Les échantillons sont gardés 1 mois après analyse. Les informations données par le client concernant les échantillons n'engagent que sa responsabilité. Les résultats et les conclusions s'appliquent à l'échantillon tel que reçu. Sans autorisation du client, Toxicologie analytiques solutions ne divulguera aucune information sur ce rapport. Aucune reproduction de ce document n'est autorisée. Quelle que soit leur teneur en amiante, les matériaux contenant de l'amiante doivent être manipulés et éliminés correctement. Il n'existe pas en Suisse de limite légale de teneur en dessous de laquelle un matériau est considéré comme exempt d'amiante même si des quantités infimes sont mises en évidence. Pour toutes précisions sur les analyses, vous pouvez directement contacter le laboratoire par téléphone ou par e-mail.

RAPPORT D'ANALYSE AMIANTE DANS LES MATERIAUX

N° échantillon	Réf. Client	Description	Résultat	Remarques
24 065 0077	AMI1	Crépi d'extérieur	Amiante non détecté	-
24 065 0078	AMI4	Mastic de vitrage	Amiante non détecté	-
24 065 0079	AMI5	Crépi d'extérieur	Amiante non détecté	-

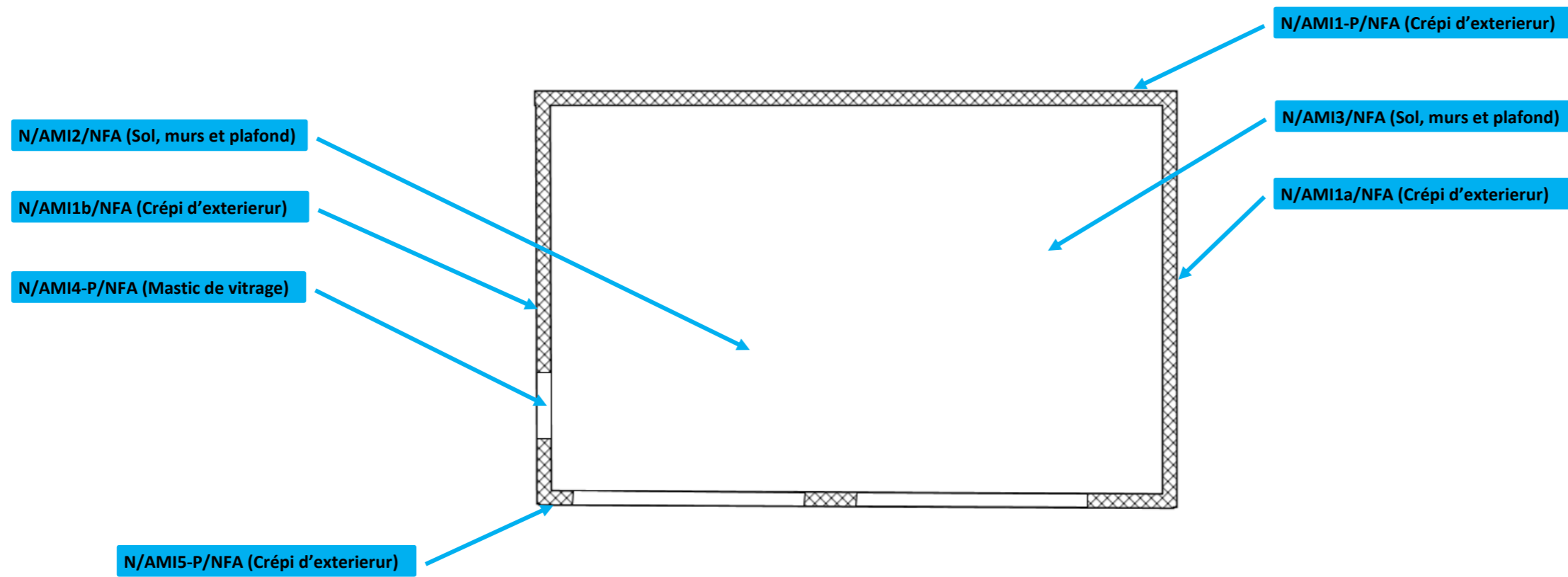
TOXIAS - Toxicologie analytiques solutions,
 Rue du Pré-de-la Fontaine 19, 1242 SATIGNY Tél 022 552 23 62 Email labo@toxias.ch

Page 1 sur 1

X. Plan d'expertise

Rez-de-chaussée

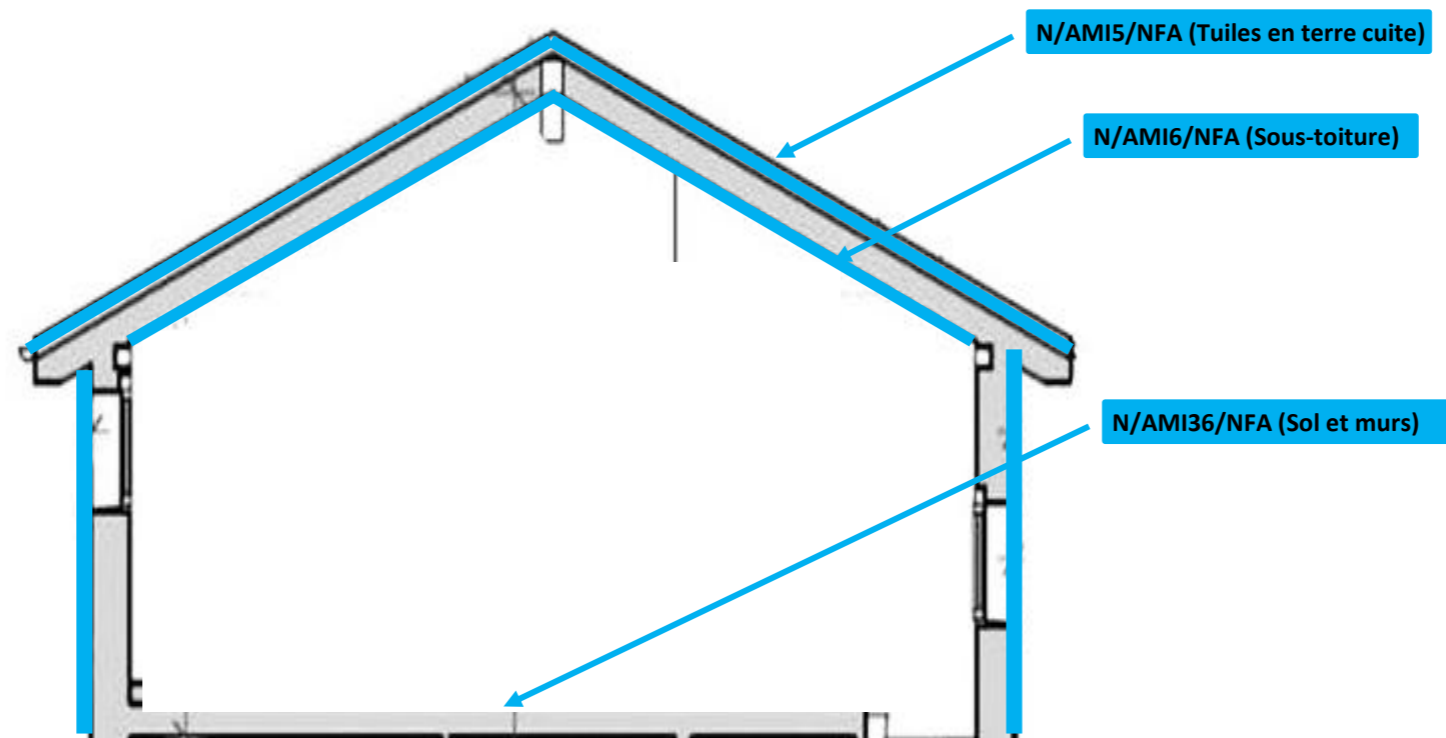
Extérieur	Façade Nord	AMI1	P	Crépi d'extérieur
Extérieur	Façade Sud	AMI5	P	Crépi d'extérieur
Extérieur	Façade Est	AMI1a		Crépi d'extérieur
Extérieur	Façade Ouest	AMI1b		Crépi d'extérieur
Rez-de-chaussée	Garages	AMI2		Sol, murs et plafond
Rez-de-chaussée	Façade Ouest	AMI4	P	Mastic de vitrage



A	Élément contenant de l'amiante		
N	Élément ne contenant pas de l'amiante		
-P	Élément prélevé	RAS	Rien à signaler

Combles	Combles	AMI3	Sol et murs
Extérieur	Toiture	AMI5	Tuile en terre cuite
Extérieur	Toiture	AMI6	Sous-toiture

Coupe type



A	Elément contenant de l'amiante
N	Elément ne contenant pas de l'amiante
-P	Elément prélevé RAS Rien à signaler